

— RECHERCHE DE PESTICIDES AU ROBINET —

— LES RÉSULTATS

DOSSIER DE PRESSE

SOMMAIRE

LE CONTRÔLE SANITAIRE DE L'EAU

EAU DU ROBINET

1. La qualité de l'eau potable
2. L'étude « recherche de molécules phytosanitaires au robinet »
3. L'information aux Martiniquais
4. Les acteurs concernés

EAU DES SOURCES ET EAU EN BOUTEILLE

1. Les sources des bords de route
2. L'eau en bouteille

> CONTACTS PRESSE

Agence MARKET ONE

Laureen GRANDIN – 0696 37 10 34
lgrandin@agencemarketone.com

Elodie KOURY – 0696 24 40 24
ekoury@agencemarketone.com

ARS Martinique

Stéphanie CHARLES – 0696 23 68 63
Stephanie.CHARLES@ars.sante.fr

LE CONTRÔLE SANITAIRE DE L'EAU

Selon le Code de la santé publique, le contrôle sanitaire est obligatoire pour toutes les eaux produites localement et distribuées à la population. Ce contrôle est mis en œuvre par l'Agence Régionale de Santé de Martinique qui établit le programme de prélèvements et d'analyses et interprète les résultats sur la base des valeurs normatives déterminées par le Code de la Santé Publique et découlant des directives européennes.

Concrètement, il se traduit par l'inspection des installations de production et de distribution de l'eau destinée à la consommation, par le contrôle des mesures de sécurité mises en œuvre, et également par la réalisation d'un programme annuel d'analyse de la qualité de l'eau.

Ce programme de contrôle porte sur l'ensemble des communes de la Martinique et intègre notamment la détection de produits phytosanitaires (pesticides), et singulièrement la chlordécone.

Il est réalisé à trois niveaux :

- sur l'eau brute de l'intégralité des captages exploités pour la production d'eau potable,
- sur l'eau traitée par l'intégralité des stations de production,
- sur l'eau distribuée sur l'ensemble du territoire.

Au total, avec **1200 prélèvements annuels** en différents points du circuit de production et de distribution de l'eau potable portant sur les pesticides, la contamination bactérienne, les métaux lourds, les hydrocarbures, l'eau potable distribuée en Martinique est l'une des plus contrôlée de France.

Les prélèvements dans le parcours du contrôle sanitaire



En Martinique, la chlordécone est recherchée dans :

- L'eau embouteillée produite localement (avant et après conditionnement) avec 2 entreprises concernées : SEEMD (Didier) et SOMES (Chanflor), 2 eaux minérales (eau minérale gazeuse Didier - eau minérale plate Didier 113) et 3 eaux de source (Mabélo - Chanflor - Lafort).
- L'eau distribuée (avant et après traitement) dans tous les captages d'eau brute (35 captages) et dans toutes les stations de production (28 stations).

Contrôle sanitaire des pesticides

63 points de contrôle pour la recherche de la chlordécone dans l'eau potable

Environ 160 recherches de chlordécone par an : 90 sur l'eau brute avant traitement et 70 sur l'eau après traitement

+ de 400 autres pesticides recherchés en plus de la chlordécone

EAU DU ROBINET

1. LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

Selon les normes, l'eau ne doit pas présenter des traces de pesticides et notamment de chlordécone supérieures à 0,1 microgramme / litre soit 1g pour 10 millions de litres d'eau. Ces normes s'appliquent dans tous les pays de l'Union Européenne et sont établies pour protéger la santé des consommateurs qui boivent l'eau tous les jours quel que soit leur âge et leur état de santé.

La qualité de l'eau potable est surveillée par les producteurs d'eau (Odysse, Saur, SMDS, SME) et par l'Agence Régionale de Santé. La surveillance comprend le contrôle des installations, la vérification des consignes de production et surtout l'analyse de la qualité de l'eau.

Ces contrôles peuvent conduire à des recommandations visant à améliorer les dispositifs, à des mises en demeure des exploitants ou encore à des restrictions de l'usage de l'eau de distribution.

Les analyses sont réalisées par des laboratoires indépendants : le Laboratoire Territorial d'Analyses de la Martinique, le Laboratoire Départemental de la Drôme et le Laboratoire Eichrom.

En 2019, 173 prélèvements pour recherche de pesticides ont été réalisés : 107 sur l'eau brute et 66 sur l'eau traitées.

> SUR LES 35 POINTS DE CAPTAGE D'EAU UTILISÉS :

- 33 ne présentent aucune trace de chlordécone
- 1 présente des traces de chlordécone très inférieures à la norme et ce de façon intermittente ; Il s'agit du point de captage « Forage Demare » à Basse Pointe
- 1 présente une contamination permanente à la chlordécone supérieure à la norme : le point de captage « Rivière Capot » à Basse Pointe

Sur ces deux points, l'Agence Régionale de Santé a validé les traitements mis en œuvre par les responsables de la distribution de l'eau :

- A « Rivière Capot », un traitement au charbon actif et un système d'ultrafiltration dans l'usine de Vivé ;
- A « Forage Demare », l'eau du point de captage est mélangée avec de l'eau ne présentant aucune trace de chlordécone.

Ces actions permettent de distribuer une eau propre à la consommation, respectant les normes européennes.

Pour rappel, depuis 1999, cinq points de captage d'eau concernés par la présence de chlordécone ont été fermés (Source Gradis en 1999, Forage Grande Savane en 2009, Rivière Monsieur en 2011, Source Marc Cécile en 2015 et Forage Morne Balai en 2018) et ne participent plus à la production d'eau potable.

2. L'ÉTUDE « RECHERCHE DE MOLÉCULES PHYTOSANITAIRES AU ROBINET »

La réglementation sanitaire, issue des directives européennes et des préconisations de l'Organisation Mondiale de la Santé, ne prévoit pas la recherche de molécules phytosanitaires au niveau du robinet du consommateur. En effet, celle-ci considère que la qualité de l'eau après traitement ne diffère pas de celle de l'eau distribuée au robinet.

Toutefois, en **mai 2019**, l'Agence Régionale de Santé Martinique a lancé une étude de recherche de pesticides directement au robinet des particuliers, restaurateurs, mairies... afin de vérifier une éventuelle dégradation de la qualité de l'eau vis-à-vis des pesticides dans le réseau de distribution, c'est-à-dire entre la station de traitement et le robinet de l'utilisateur.

> LA MÉTHODOLOGIE

Sur quels pesticides ont porté les recherches ?

L'analyse des prélèvements a porté sur l'ensemble des molécules phytosanitaires, soit 435 pesticides.

Où ont été effectués les prélèvements ?

Ce programme de recherches de pesticide a porté sur l'ensemble des communes et les prélèvements ont été réalisés directement au robinet de l'utilisateur sur les points représentatifs de la qualité de l'eau distribuée : un point de surveillance par commune et par filière de distribution soit 64 points de surveillance au total.

Quand les prélèvements ont-ils été réalisés ?

La campagne de prélèvements s'est déroulée de juin à décembre 2019.

Par qui les prélèvements et les analyses ont-ils été faits ?

Les prélèvements ont été réalisés par **les agents du Laboratoire Territorial d'Analyses (LTA)**. Les échantillons ont ensuite été conditionnés et expédiés par le LTA vers le **Laboratoire Départemental d'Analyses de la Drôme (LDA 26)** à Valence où ils ont été analysés.

Ces deux laboratoires sont agréés par le Ministère des solidarités et de la santé pour les prélèvements et analyses des eaux destinées à la consommation humaine.

Les échantillons ont été analysés et quantifiés par **les meilleures techniques analytiques** disponibles permettant d'identifier et/ou de quantifier précisément de nombreuses substances présentes en très petites quantités, voire à l'état de traces.

RECHERCHE DE PESTICIDES AU ROBINET

Campagne Exploratoire 2019

Points de prélèvement sur le réseau de distribution d'eau potable

ars
Agence Régionale de Santé
Martinique

www.martinique.ars.sante.fr



Sources : ARS Martinique 2019, ©IGN BDTOPO® - Cartographie : ARS Martinique - DVS2 - 01/2020

> LES RÉSULTATS

62 points ont effectivement fait l'objet de prélèvements et l'intégralité des échantillons d'eau prélevés a fait l'objet d'une recherche de 435 pesticides.

Les résultats montrent qu'aucun dépassement des normes règlementaires fixées (0.1 microgramme par litre) pour les pesticides n'est relevé. Ainsi, la qualité de l'eau mesurée au robinet est conforme à l'ensemble des normes pour 100% des échantillons analysés.

Pour aller plus en détails

Sur les 62 échantillons analysés :

- 57 échantillons d'eau soit 92% n'ont présenté aucune molécule phytosanitaire
- 5 échantillons (8%) ont présenté des traces en faibles concentrations de 2 pesticides : la chlordécone, et le monuron et une molécule de la famille des hydrocarbures : l'antraquinone.

POINT DE SURVEILLANCE	MOLÉCULE	CONCENTRATION	NORME
GRAND'RIVIÈRE BOURG	CHLORDÉCONE	0,015 microgramme / litre	0,1 microgramme / litre
FRANÇOIS BOURG	CHLORDÉCONE	0,021 microgramme / litre	
ANSES D'ARLETS BOURG	CHLORDÉCONE	0,030 microgramme / litre	
BASSE POINTE BOURG	CHLORDÉCONE	0,028 microgramme / litre	
	ANTHRAQUINONE	0,020 microgramme / litre	
SAINT PIERRE QUARTIER SAINT JAMES	MONURON	0,020 microgramme / litre	

Les 5 points de surveillance concernés ont fait l'objet de prélèvements de contrôle en octobre et décembre 2019 avec une nouvelle recherche de l'ensemble des molécules phytosanitaires. Lors de ces analyses de confirmation :

- 4 échantillons n'ont présenté aucune molécule de pesticide ;
- 1 a révélé la présence de traces en faible concentration de glyphosate ;
- 1 a révélé la présence de traces en faible concentration d'anthraquinone (famille des hydrocarbures).

Les résultats des prélèvements de confirmation montrent que la présence des molécules détectées est ponctuelle.

POINT DE SURVEILLANCE	MOLÉCULE	CONCENTRATION	NORME
GRAND'RIVIÈRE BOURG	GLYPHOSATE	0,030 microgramme / litre	0,1 microgramme / litre
FRANÇOIS BOURG	ANTHRAQUINONE	0,020 microgramme / litre	

La présence ponctuelle de chlordécone, en faible concentration s'explique par la provenance de l'eau brute utilisée ainsi que les mélanges d'eau opérés sur le réseau.

L'origine de la présence ponctuelle de glyphosate et monuron en faibles concentrations reste indéterminée. L'hypothèse de phénomènes d'absorption sur le biofilm des canalisations suivie d'un relargage dans l'eau distribuée n'est pas confirmée.

Pour l'anthraquinone, sa présence peut être due aux matériaux utilisés pour le réseau de distribution pour son étanchéité.

MOLÉCULE	USAGE
ANTHRAQUINONE	REVÊTEMENT INTÉRIEUR CANALISATIONS
CHLORDÉCONE	INSECTICIDE
GLYPHOSATE	HERBICIDE
MONURON	HERBICIDE

> LES PERSPECTIVES

Les résultats obtenus dans le cadre de cette étude exploratoire de recherche de molécules phytosanitaires dans le réseau de distribution, jusqu'au robinet des consommateurs, sont comparables aux résultats obtenus dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau destinée à la consommation humaine mené en routine sur les stations de traitement de l'eau.

Ces résultats confirment ainsi que **les points de surveillance situés en sortie de station sont adaptés pour suivre l'efficacité du traitement ainsi que la qualité de l'eau distribuée aux usagers**. Par ailleurs, lors de cette campagne exploratoire, aucune dégradation de la qualité de l'eau dans les canalisations n'est observée de la station de traitement de l'eau au robinet du consommateur.

L'Agence Régionale de Santé Martinique poursuivra ses campagnes de contrôle en 2020 afin de disposer d'un nombre plus important d'échantillons et de consolider les conclusions. Une enquête sera également conduite, avec les partenaires concernés, afin de déterminer l'origine de la présence ponctuelle de monuron et de glyphosate. Enfin, un travail avec les exploitants d'eau est engagé pour disposer d'un diagnostic sur les matériaux en contact avec l'eau.

3. L'INFORMATION AUX MARTINICAISS

Parmi les actions qui sont mises en place pour favoriser l'information des martiniquais sur la qualité de l'eau potable, on peut citer :

> **Les « fiches info-facture »** qui sont distribuées à tous les usagers avec leur facture d'eau de décembre. Chacun peut ainsi avoir une information claire sur la qualité de l'eau qu'il consomme pour chaque zone géographique. L'ensemble de ces fiches est également consultable sur le site internet de l'Agence Régionale de Santé Martinique. Une carte interactive y a été développée pour faciliter l'information.

> **Un document d'information spécifique**, apportant des éléments de réponses quant aux différents contrôles effectués, a été distribué, à la fin du mois de novembre, dans les boîtes aux lettres de l'ensemble des usagers. Ce document « Eau potable, les contrôles en toute transparence » présente de façon synthétique les actions menées et résultats obtenus sur l'analyse de l'eau et la présence de pesticides dont la chlordécone en Martinique.

> **Une campagne a également été menée sur les réseaux sociaux** afin de transmettre une information claire et de lutter contre les rumeurs et fausses informations qui y circulent.

> **Les résultats de l'étude « recherche de molécules phytosanitaires au robinet »** seront disponibles sur le site internet de l'Agence Régionale de Santé Martinique.

L'ensemble de ces outils vise à informer en toute transparence des résultats obtenus dans le cadre des contrôles sur le réseau de distribution d'eau et notamment sur l'eau du robinet, l'eau en bouteille et l'eau des sources des bords de route.

4. LES ACTEURS DE L'EAU POTABLE EN MARTINIQUE

Comme dans toutes les régions de France, la gestion de l'eau potable depuis sa production jusqu'à sa distribution est une affaire collégiale dans laquelle interviennent de nombreux acteurs aux cotés de l'Agence Régionale de Santé de Martinique.

> LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

> Office De l'Eau

L'ODE Martinique est chargé de faciliter diverses actions d'intérêt commun dans le domaine de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

> Laboratoire Territorial d'Analyse

Le LTA réalise les prélèvements et des analyses bactériologiques et physico-chimiques notamment sur les eaux de consommation.

> LES COLLECTIVITÉS

> Collectivité Territoriale de Martinique

Elle intervient notamment dans :

- L'appui technique et financier aux communes pour l'amélioration des installations d'eau potable et d'assainissement, la réalisation des documents de planifications réglementaires (zonages d'assainissement...), la mise en place des périmètres de protection de captages...
- La production d'eau potable avec l'exploitation de l'usine de Vivé

> Cacem

Elle exerce la compétence eau et assainissement sur l'ensemble de son territoire, par l'intermédiaire d'ODYSSI, sa régie autonome

> Espace Sud

La Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud regroupe 12 communes et, depuis le 1er janvier 2017, exerce les compétences en eau et assainissement sur l'ensemble de son territoire.

> Cap Nord

La Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique regroupe 18 communes et, depuis le 1er janvier 2017, exerce les compétences en eau et assainissement sur l'ensemble de son territoire.

> LES DISTRIBUTEURS D'EAU

> Régie publique

Odyssi est la régie communautaire de la CACEM en charge de la gestion et de l'exploitation des services publics d'eau potable et d'assainissement pour les communes de Fort-de-France, Lamentin et Saint-Joseph.

> Exploitants privés

La SMDS (Société Martiniquaise de Distribution et de Service) est une filiale du groupe SAUR (Société d'Aménagement Urbain et Rural). Elle exploite le service public d'eau potable pour 9 communes.

La SME (Société Martiniquaise des Eaux) est une filiale du groupe Suez. Elle assure le service de l'eau potable pour 23 communes.

EAU DES SOURCES ET EAU EN BOUTEILLE

1. LES SOURCES DES BORDS DE ROUTE

Les sources de bord de route ne participent pas à la production ou à la distribution d'eau potable.

Grâce à la contribution des Mairies, 126 sources de bord de route ont été recensées et ont toutes été contrôlées même si le code de santé public ne prévoit pas qu'elles soient soumises au contrôle sanitaire mis en œuvre par l'Agence Régionale de Santé de Martinique.

> La surveillance

Les 126 sources de bord de route ont fait l'objet d'une analyse chimique et bactériologique entre 2004 et 2008.

> Les résultats

Parmi les 126 sources recensées, 77 situées dans un environnement considéré comme ne les protégeant pas d'une contamination aux pesticides ont eu un contrôle spécifique complémentaire :

- 28 sources ne présentent aucune trace de pesticide dont la chlordécone.
- 17 sources présentent des traces de chlordécone inférieures à la norme de potabilité.
- 32 sources présentent des traces de chlordécone supérieures à la norme de potabilité.

En raison de cette présence de pesticides mais aussi des autres contaminations bactériologiques et chimiques constatées, 90% des eaux de sources des bords de route sont considérées impropres à la consommation. Il est donc très fortement déconseillé de les consommer.

> Les perspectives

Après le constat de l'utilisation de certaines sources des bords de route par la population, l'Agence Régionale de Santé de la Martinique va conduire de nouvelles études, courant 2020 – 2021 sur les sources concernées.

De plus, les sources présentes sur des terrains privés seront intégrées au programme JArdins FAmiliaux (JAFA) et la recherche de chlordécone sera prise en charge notamment pour les particuliers les utilisant pour leur consommation et l'irrigation.

Le programme JAFA, mise en œuvre depuis 2008, a pour objectif de réduire l'exposition à la chlordécone des consommateurs de produits des jardins ou d'élevages familiaux issus de terrains contaminés.

2. L'EAU EN BOUTEILLE

2 sociétés exploitent 4 ressources d'eau minérale ou d'eau de source en Martinique. Ces ressources en eau sont toutes les 4 situées dans des environnements naturels préservés de la chlordécone et des autres pesticides, en amont des zones cultivées.

> Les modalités de contrôle

L'eau en bouteille est tout de même surveillée à la fois par l'exploitant et par l'Agence Régionale de Santé. La recherche de pesticides se fait **au moins une fois par an** au niveau de la ressource et dans les bouteilles.

> Les résultats

En Martinique, **depuis 1999**, des contrôles de phytosanitaires dans les eaux en bouteille ont été mis en place et **aucune trace de chlordécone ou d'autres pesticides n'a été décelée à ce jour.**